



NOUS MANIFESTONS POUR QUE LE SPECTACLE VIVE, LE GOUVERNEMENT TENTE DE MUSELER LE MOUVEMENT SOCIAL !

Après l'interdiction, il y a quelques jours, de la manifestation parisienne de plusieurs organisations syndicales d'enseignants par la préfecture de police de Paris, le préfet, Didier Lallement, s'en prend cette fois-ci une nouvelle fois au spectacle.

Le 19 janvier 2022, un rassemblement a eu lieu à 11H30 Place du Palais Royal à Paris dans le cadre d'une journée de mobilisation nationale appelée par la CGT Spectacle. Durant ce rassemblement, une délégation attendait d'être reçue par la ministre de la Culture. Faute de voir la ministre, des échanges ont suivi les jours suivants avec le cabinet de Mme Bachelot.

Bien que ce rassemblement se soit déroulé dans le plus grand calme, le secrétaire général de CGT Spectacle, Denis Gravouil, a reçu, quelques jours après, une convocation de la Préfecture de Police de Paris l'invitant à être entendu pour « manifestation sans déclaration préalable ». C'est sur ce même motif que M. Lallement avait interdit la manifestation parisienne des enseignants quelques jours auparavant. Ce n'est pas la première fois que la CGT est confrontée à des difficultés avec ce préfet qui privilégie la confrontation au dialogue. Ami de la musique et des libertés syndicales, le préfet s'était notamment illustré le 28 mars 2021 en interdisant le concert de l'orchestre donné par nos camarades musiciens en soutien aux occupants du Théâtre national de l'Odéon, l'idée étant à l'époque déjà de museler notre mouvement social.

Le 20 janvier 2022, nous avons également eu à subir les prises de position antisyndicales du préfet. À la suite de notre mobilisation devant la maison de la radio à l'occasion du 35^{ème} anniversaire du programme européen Erasmus en présence de nombreux-euses ministres et commissaires européen-nes, les forces de police sont intervenues à la sortie de la manifestation, allant jusqu'à chercher certain-nes dans le RER et 13 d'entre nous ont été nassé-es, interpellé-es et embarqué-es au commissariat du 5^{ème} arrondissement pour contrôle d'identité.

Alors même que de nombreuses professions subissent de plein fouet cette nouvelle séquence de restrictions sanitaires, ce qui est précisément le cas des salarié-es du spectacle vivant confrontés aux annulations successives de spectacle et à l'impossibilité de travailler, le dialogue devrait être privilégié à la répression.

Le mouvement social ne cède pas devant les tentatives d'intimidation, les libertés publiques et syndicales ne se transigent pas !

Lundi 31 janvier 2022 à 10h, soyons nombreuses et nombreux à soutenir notre camarade Denis Gravouil, Secrétaire général de la Fédération CGT du Spectacle et à dénoncer les exactions du préfet Lallement.

**RASSEMBLEMENT LUNDI 31 JANVIER 2022 À 10H
27 BOULEVARD BOURDON 75004 PARIS**

Paris, le 26/01/2022

